



Demande régularisation de mes papie

Par **minaana**, le **19/05/2015 à 13:54**

.rn Bonjour rn je suis une algerienne et je suis sans papiers ; Mon mari a une résidence ici en France de 10 ans ; Je suis entré en france avec un visa de tourisme ca fais 2 mois ; et maintenant, je veux régler mes papiers; Je l'ai contacté la préfecture et m'a demandé de venir mais je suis un peu peur ; Je veux savoir ce que dois-je faire SVP !!!!

Par **aguesseau**, le **19/05/2015 à 14:21**

bjr,rnil eut été plus simple que votre mari fasse une demande de regroupement familial.rnmais il peut, à titre exceptionnel, faire cette demande même si vous êtes déjà en france.rncdt

Par **minaana**, le **19/05/2015 à 16:14**

la demande de regroupement familial il faut le faire si j suis pas en france par c q j ai déjas apelé OFII ; ils ont dis puisque j suis la il faut faire un dossier au préfecture pas au OFII ; et merci

Par **aguesseau**, le **20/05/2015 à 09:54**

lisez le lien ci-dessous et vous verrez qu'il est possible de demander un regroupement familial même si la famille est déjà en france.rn<http://vosdroits.service->

